

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1636

présenté par
Mme Janvier

ARTICLE 30

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« la prestation mentionnée à l'article L. 232-1 ou à l'article L. 245-1 et destinée »,

les mots :

« l'allocation mentionnée à l'article L. 232-1 ou de la prestation mentionnée à l'article L. 245-1 et destinées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.